

PROCÈS-VERBAL COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion	BUREAU de la COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE Vendredi 1 ^{er} février 2019 à Dijon
Présidence	Président de la CRA, Laurent KLIMCZAK.
Présents :	Gérard GEORGES, Amandine MENIGOZ, Didier VINCENT.
Assistent	Christophe ADAM, Jacques BADET, Patrick BAUDION, Michel DIGIROLAMO.

La CRA souhaite la bienvenue à Hicham ZACKRANI, de retour en Bourgogne-Franche-Comté, arrivé de la ligue de Paris.

La CRA adresse ses sincères condoléances à la famille de Maurice PELLERIN, ancien arbitre et observateur de ligue. De même, la CRA adresse ses sincères condoléances à la famille de Madame Yvette MERCIER, dirigeante en charge de l'accueil des arbitres au club du CO Avallon.

1. – COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Retour sur la commission d'appel du 31 janvier 2019 (Avallon Vauban / Le Breuil) ;
- Contestation Ozkan Ocak suite au PV du 1/12/2018 (hors délai). Pris note.
- Courriers de P. Pardal. Pris note.
- Arrêt à la fin de la saison de Robert MARTIN (AAR2) : la commission le remercie pour les services rendus à l'arbitrage.
- En route pour Dubaï (<https://www.lepotcommun.fr/pot/pgmjnq4c>) : projet de financement participatif permettant aux jeunes arbitres de la filière arbitrage du lycée Joseph Fourier d'Auxerre de se rendre à Dubaï en février 2019, pour participer à la Coupe du Moyen Orient et de la Péninsule Indienne.
- Comme chaque année, la CRA enverra un courrier à tous les clubs dont les arbitres n'ont pas effectué au moins 8 matches depuis le début de la saison. L'objectif étant de les sensibiliser aux obligations du statut de l'arbitrage à mi-saison.
- Arbitres blessés : la CRA constate que la situation administrative des arbitres blessés est très différente d'une situation à l'autre. Le secrétariat a proposé qu'une procédure soit élaborée par les services de la ligue afin que les arbitres soient traités de la même façon.
- La CRA informe que suite à une réduction d'effectif (nombreux arbitres blessés) en catégorie R3, elle se réserve la possibilité de désigner des arbitres Candidat R3 pour assurer les désignations dans cette catégorie.

2. EXAMEN DE SITUATIONS PARTICULIERES

Situation de Mohamed ZTAIT : la CRA transmet le dossier à la CDA DTB tout en précisant que cet arbitre pourra être convoqué au stage des JAL si la CDA le souhaite.

Situation de Baptiste CHER : sous réserve de la validation de sa licence, Baptiste CHER sera affecté au groupe 2 en R3.

3. BILAN DES RATTRAPAGES DES TESTS THEORIQUES ET PHYSIQUES

Pour les blessés de longue durée, la CRA a organisé l'ultime session de rattrapage des tests physiques le jeudi 31 janvier 2018 à 19h à Dijon (CREPS).

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués : MM. Jérémy HAVARD, Jérôme VUITENEZ, Jérôme LOREAU, Stéphane MOREL, Antoine BOILEAU, Brahim ES SBITI, Philippe FERREIRA, Sébastien FEVRE, Vincent GUCCIONE, Yann LAROCLETTE, Cyrille SERUGUE, Benoît SIXDENIER, Julien BRIERE.

Etaient blessés aux rattrapages des tests physiques (sur certificat médical) : MM. Jérémy HAVARD, Jérôme VUITENEZ, Jérôme LOREAU, Antoine BOILEAU, Brahim ES SBITI, Philippe FERREIRA, Vincent GUCCIONE, Yann LAROCLETTE, Cyrille SERUGUE, Benoît SIXDENIER, Julien BRIERE.

En conséquence,

Considérant que selon les dispositions de l'article 33 du règlement intérieur de la CRA, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests est convoqué à une session de tests de rattrapage, en l'espèce, programmée le 27 octobre 2018, et le 31 janvier 2019 pour les arbitres indisponibles médicalement.

Considérant que l'article 33.B. du règlement intérieur impose une « *date limite de passage des tests fixée au 31 janvier* ».

Considérant l'article 10 du règlement intérieur de la CRA.

Considérant que MM. Jérémy HAVARD, Jérôme VUITENEZ, Jérôme LOREAU, Antoine BOILEAU, Brahim ES SBITI, Philippe FERREIRA, Vincent GUCCIONE, Yann LAROCLETTE, Cyrille SERUGUE, Benoît SIXDENIER et Julien BRIERE ont régulièrement transmis à la CRA un ou plusieurs certificats médicaux de contre-indication à la pratique sportive les empêchant de se soumettre aux tests physiques auxquels ils étaient régulièrement convoqués.

Par ces motifs,

La CRA décide de neutraliser MM. Jérémy HAVARD, Jérôme VUITENEZ, Jérôme LOREAU, Antoine BOILEAU, Brahim ES SBITI, Philippe FERREIRA, Vincent GUCCIONE, Yann LAROCLETTE, Cyrille SERUGUE, Benoît SIXDENIER et Julien BRIERE dans leur catégorie pour la saison 2019/2020 (une décision individuelle parviendra, par mail, aux arbitres concernées).

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués ont réussi les tests physiques obligatoires de début de saison.

4. – BILAN DES QUESTIONNAIRE DE FORMATION CONTINUE 1

Comme chaque saison, la CRA a mis en ligne un questionnaire de formation continue n°1 durant le mois de décembre 2018 que tous les arbitres de ligue ont l'obligation de retourner avant la date limite indiquée, en l'espèce avant le 31 décembre 2018. Chaque arbitre a été prévenu par mail le 1^{er} décembre puis a reçu 4 rappels à 7 jours d'intervalle par mail contenant le lien vers le questionnaire.

Considérant que l'article 32 du règlement intérieur impose qu'à défaut de réponse, les arbitres « *seront remis à disposition de son district pour la saison en cours et ne seront autorisés à reprendre la saison suivante qu'en catégorie inférieure* ».

Considérant que le même article précise que « *ceux qui auront, à l'issue de la correction une note inférieure à la moyenne ne seront plus promotionnels et ne pourront donc pas bénéficier d'une accession en catégorie supérieure* ».

Considérant que Messieurs Mikail AYDIN, Yusuf ILDIZ, Thibaut DUBAND, Elies ETOUMI et Antoine HAUTIN ont obtenu une note inférieure à 10/20.

Par ces motifs,

La CRA décide qu'ils ne pourront bénéficier d'une accession en catégorie supérieure si leur classement de fin de saison le permet (une décision individuelle parviendra, par mail, aux arbitres concernées).

5. COURRIERS

Courriers reçus entre le 15 décembre 2018 et le 1^{er} février 2019

15/12/2018	A. Sanchez	Souhaite intégrer les effectifs de la CRA	Traité
16/12/2018	A. Sefaa	Reprise de l'arbitrage	Réponse apportée Transmis CDA 89
17/12/2018	E. Michelet	Blessure lors d'une désignation	Pris note
01/01/2019	M. Monnin	Vœux pour 2019	Remerciements
01/01/2019	E. Louvrier	Vœux pour 2019	Remerciements
09/01/2019	C. Caillet	Situation de Hakim MALKI	Pris note
18/01/2019	Pdt CDA	Informations candidats ligue et VAE	Réponse apportée
20/01/2019	R. Martin	Arrêt de l'arbitrage à la fin de la saison	Pris note
23/01/2019	O. Ocak	Contestation de la sanction du 1/12/2018 auprès du pôle juridique de la ligue	Pris note
23/01/2019	P. Pardal	Courrier suite à une observation	Pris note
23/01/2019	H. Zakrani	Arrivée de ligue de Paris	Pris note
25/01/2019	R. Garnier	Certificat médical 15j	Encouragements
27/01/2019	E. Voidey	Information arbitrage d'un match amical	Pris note
09/01/2019	M. Masson	Souhaite intégrer les effectifs des observateurs	La CRA le contactera

Courriers envoyés entre le 15 décembre 2018 et le 1^{er} février 2019

20/12/2018	Tous	Fin d'année de l'ETRA
3/01/2019	Féminines	Stage des arbitres féminines à Doucier les 2-3/02
7/01/2019	CDA	Support « Arbitre : qui es-tu ? »
14/01/2019	Formation	Cours promotionnel n°6
15/01/2019	FFF	Plaquette de recrutement - Section sportive Auxerre
16/01/2019	C. Ravier	Décès de sa maman
16/01/2019	Mairie de Doucier	Courrier de remerciement suite au stage d'arbitre
20/01/2019	CDA 70	Absence d'un arbitre de district en commission d'appel
21/01/2019	CDA/District	Questionnaire du pôle « CRPA et aide aux clubs »
22/01/2019	CDA	Convocation réunion CDA-CRA le 11 février 2018
22/01/2019	ETRA CDA	PV de la réunion du 17/01
24/01/2019	Pôle TJA	Convocation à la réunion du 28/01/2018 à Besançon
30/01/2019	JAL	Stage des arbitres JAL les 23-24/02 à Dijon ou 02-03/03 à Grandvillars
01/02/2019	B. Berthelier	Fin de fonctions - observateurs

6. – QUESTIONS DIVERSES

Jacques BADET revient sur l'organisation des stages passés et à venir.

La prochaine réunion du bureau de la CRA aura lieu le 8 mars à 18h30 à Dijon (ligue à confirmer).

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Le Président,

Laurent KLIMCZAK

Le secrétaire de séance,

Amandine MENIGOZ